

## 6.7. Pour des bâtiments économiques durables

Dans tous les médias se multiplient les termes de développement durable, d'éco-construction, d'éco-conception ... Mais concrètement, comment mettre en place des démarches « durables » dans les entreprises, notamment au niveau de la construction même de leurs bâtiments ? Un guide publié par la SPI+ entend répondre à cette question...

par Sylvaine MENVIELLE

Les principes du développement durable sont actuellement appliqués dans divers projets menés par des entreprises wallonnes.

Prenons l'exemple de la société Viessmann à Welkenraedt, qui a conçu son bâtiment comme une véritable vitrine des techniques disponibles pour limiter sa consommation énergétique (installation des PAC eau/eau géothermiques, chaudière à gaz à condensation en appoint ; puits canadien ; installation double flux avec récupération de la chaleur pour la ventilation). Autre exemple : la société Icopal, située dans le parc d'activités économiques des Hauts Sarts à Liège, qui a installé, il y a une dizaine d'années, une station d'épuration afin de limiter sa consommation d'eau de distribution et de limiter ses rejets d'eaux usées industrielles.

Dans la même optique, les projets des futurs parcs d'activités économiques et des nouveaux bâtiments intègrent dans leur réflexion, et donc dans leur réalisation, des problématiques environnementales, telles qu'une meilleure localisation des zones d'activités économiques (ZAE), une intégration paysagère pour limiter l'impact visuel, une meilleure orientation des bâtiments pour recourir aux énergies renouvelables, le choix de matériaux et de leur provenance, la réutilisation de matière, une meilleure gestion de l'eau intégrée, etc. Dans ce contexte de réflexion d'une approche « durable » des parcs d'activités économiques en Région wallonne, la SPI+, l'agence de développement économique pour la Province de Liège, a publié en octobre dernier un « *Guide de conception des bâtiments en zones d'activités*

*économiques dans le cadre du développement durable* ». Cette publication est un recueil d'outils d'aide à la conception des bâtiments de petite et moyenne taille, à destination des PME (ateliers, stockages, bureaux ...).

Elle est destinée aux maîtres d'ouvrage, aux architectes, aux bureaux d'études (bureaux d'études en techniques spéciales, bureaux d'études en stabilité, géomètres, ...) et aux gestionnaires/développeurs d'une zone d'activités économiques.

Vous allez construire vos propres infrastructures ? Vous désirez rénover vos bâtiments et prendre en compte les nouvelles technologies pour diminuer l'impact environnemental de vos installations ? Vous êtes concepteur et/ou acteur dans des projets de construction de bâtiments destinés à des PME ? Le « **Guide de conception des bâtiments en zones d'activités économiques dans le cadre du développement durable** » peut vous aider !

**Plus d'infos ?** 04/230.11.77,  
colette.debeche@spi.be, www.spi.be

Trois outils de référence pour la conception « énergétique » et « durable » de nouvelles zones d'activités ont ainsi été développés par le bureau d'études et de conseils en architecture durable MATRIciel. Ces outils sont :

- Une synthèse à destination du maître d'ouvrage, qui hiérarchise et clarifie ses exigences de performance et qui définit les intervenants de l'équipe de conception ;

- Un guide conseil, destiné principalement aux concepteurs, qui précise les critères techniques à mettre en œuvre pour atteindre ces performances ;
- Des fiches thématiques, qui détaillent et illustrent les différents thèmes afin d'apporter aux concepteurs un complément d'informations et des études de cas.

Chaque outil a été développé sur base de quatre thématiques : territoire, énergie, eaux et matières. Dans chacune de ces thématiques, trois activités des PME ont été

abordées : l'espace de bureaux, l'espace de stockage et l'espace de production. Dans chaque partie, les recommandations formulées sont hiérarchisées selon deux approches : en fonction de la succession des étapes d'un projet d'architecture (esquisse, avant-projet, projet, chantier, mise en route et suivi) et en fonction d'objectifs allant de la réduction des besoins, de la compensation des besoins restants par une source alternative et de la mise en place d'une utilisation rationnelle des ressources.

Dynamisme, Décembre 2010 – Janvier 2011